

LETTRE DE CONSTATATION DE LA RUPTURE ANTICIPEE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE D'UN COMMUN ACCORD DES PARTIES

Contrat d'apprentissage enregistré le : ... (A compléter) sous le n° ... (A compléter)

L'employeur

Raison sociale de l'entreprise :

Adresse du siège de l'entreprise :

Adresse de l'établissement où s'effectue l'apprentissage :

Représentée par : ... (A compléter en indiquant les nom, prénoms et qualité)

Numéro de téléphone :

Le représentant légal¹

Nom du père, de la mère ou autre représentant légal :

Prénoms :

Adresse :

Profession :

L'apprenti

Nom : Prénoms :

Adresse :

Numéro de sécurité sociale :

Sur le commun accord des parties, il est mis fin, dans les conditions prévues par l'article L. 6222 - 18 du code du Travail, au contrat d'apprentissage mentionné ci-dessus qui devait normalement expiré le : (A compléter)

La date d'effet de la rupture est : ... (A compléter)

Fait, en quatre exemplaires originaux, à : ... (A compléter), le ... (A compléter)

Signature de l'employeur :

Autorisation du représentant légal ¹

Signature de l'apprenti :

Destination des exemplaires de la lettre de constatation de la rupture anticipée du contrat d'apprentissage d'un commun accord

L'employeur :

- conserve un exemplaire ;
- adresse un exemplaire à l'organisme consulaire ayant enregistré le contrat d'apprentissage ;
- adresse un exemplaire au CFA dans lequel est inscrit l'apprenti.

¹ Au cas où l'apprenti n'a pas la capacité juridique de contracter.